

Mémoire à la commission de la réforme du mode de scrutin

Par : Michel Fortier, St-Antoine-de-Tilly

Bonjour à tous!

C'est avec plaisir et intérêt que je viens vous présenter mon point de vue sur la réforme du mode de scrutin.

D'entrée de jeu, je crois qu'éventuellement et ce, après avoir consulté la population et obtenu le plus large consensus possible, qu'il serait intéressant de modifier le mode de scrutin actuel et ce, bien que ce ne soit pas la panacée à tous les problèmes vécus en rapport avec la mode de scrutin uninominal à un tour.

En outre, je ne crois pas que le mode actuel de scrutin soit la cause de la baisse d'élection en élection du pourcentage de votation et de l'intérêt des électeurs à la chose publique.

Quant à la prétendue distorsion démocratique occasionnée surtout à Montréal par le fait de comtés plus peuplés, je crois bien plus, qu'une des raisons de cette supposée distorsion vient plutôt du fait qu'une forte concentration du vote libéral se retrouve dans les comtés de l'ouest de l'île de Montréal.

Je crois aussi que cette distorsion est largement compensée ailleurs au Québec par le fait de comtés géographiquement beaucoup plus grands, beaucoup plus difficiles à « travailler » par les bénévoles d'élection et leurs représentants.

Donc, indispensable consultation de la population dans son ensemble par plébiscite ou référendum avant toute modification au mode de scrutin.

Sans l'appui indispensable de la population, son implication et son intégration au processus, je crois que tout l'exercice et surtout les résultats obtenus seront négatifs. Il faut que le citoyen se sente concerné et impliqué.

La simplicité, l'acceptabilité, la représentativité et l'efficacité devraient aussi nous guider pour le choix d'un nouveau mode de scrutin.

Personnellement, je ne crois pas que ce qui est proposé dans le document de consultation, soit le système mixte compensatoire à large proportion de non élus, ferait que les objectifs précités seraient atteints. Bien au contraire.

Je suis contre l'idée d'avoir seulement 75 députés élus (+2 pour Ungava et les Îles-de-la-Madeleine) selon un scrutin uninominal à un tour avec pluralité des voix.

La délimitation des comtés calquée sur la carte électorale fédérale entraînerait des comtés beaucoup trop grands. Il y aurait alors des disparités territoriale, sociale et d'intérêt. Le député pourra plus difficilement être proche de ses commettants et, vice-versa, ces derniers se sentiront plus éloignés de leur député, le délaisseront, le

consulteront moins, le trouveront moins pertinent, etc. L'adage qui dit « on le voit seulement quand il y a des élections » deviendra de plus en plus vrai. Ce cercle vicieux fera qu'au lieu d'améliorer les choses, ça les empirera.

Je propose donc que pour un nouveau mode de scrutin, il y ait 100 comtés au Québec (donc territoire des comtés moins grands que ce qui est proposé) avec autant de députés élus comté par comté au suffrage à majorité simple.

Donc, 100 comtés comprenant $\pm 55\,000$ électeurs chacun avec un écart type de $\pm 15\,000$ électeurs, cet écart type assez important pour permettre en région des comtés viables pour les plus disproportionnés au point de vue de l'étendue.

Quant aux comtés de ville, ils pourraient comprendre un plus grand nombre d'électeurs sans que ça cause trop de problèmes, la forte concentration est telle que ces comtés seraient à dimensions raisonnables et humaines.

J'ajoute à ces cent comtés d'élus, un élément de proportionnelle où 25 députés seraient choisis nationalement et distribués régionalement, c'est-à-dire sur un territoire regroupant 4 des nouveaux comtés et ce, à partir d'une liste pré-établie pour les différents partis. Donc, il y aurait 1 députés de liste par 4 comtés.

Évidemment, les dites listes de candidats devront être représentatives de toutes les régions québécoises et ce, pour que les députés non élus soient choisis en fonction des régions desservies.

Je propose que la répartition des députés de liste se fasse pour tous les partis ayant obtenus des voix au niveau national lors de l'élection générale.

Cette répartition serait faite à la proportionnelle des votes nationaux obtenus, corrigée d'un facteur négatif ou positif favorisant une meilleure représentativité des divers partis en prenant en compte la distorsion nombre de députés versus pourcentage du vote obtenu.

Ainsi, je propose que la répartition des sièges de liste se fasse selon la formule suivante :

$$SDL = (25 \times VO) + (VO - SO) 25$$

Où

SDL = nombre de sièges de liste

25 = constante égale au nombre de siège de liste

VO = fraction du vote obtenu (Ex : 45% = 0,45)

SO = fraction du nombre de sièges élus obtenus (Ex : 60 = 0,6)

Exemple de calcul :

Supposons que, selon les sondages actuels, un parti A obtiendrait 45% des votes et 60 sièges, donc 60% des sièges. Le parti B obtiendrait 38% du vote et 35 % des sièges. Le parti C avec 12% des votes aurait 4% des sièges et que le parti D aurait la balance des votes, soit 5%, et aucun siège.

Selon cet exemple, la répartition suivante des sièges de liste se produirait :

Parti A :	SDL	$= (25 \times 0,45) + (0,45 - 0,60) 25$ $= 11,25 + (- 3,75) = 7,5$ $= 8$
Parti B	SDL	$= (25 \times 0,38) + (0,38 - 0,35) 25$ $= 9,5 + 0,75 = 10,25$ $= 10$
Parti C	SDL	$= (25 \times 0,12) + (0,12 - 0,04) 25$ $= 3 + 2$ $= 5$
Parti D	SDL	$= (25 \times 0,05) + (0,05 - 0) 25$ $= 1,25 + 1,25$ $= 2$

À noter que cette méthode de calcul, tout en favorisant les dits partis ayant eu peu de députés et un $\pm$ bon nombre de vote, ne créerait pas de distorsions exorbitantes favorisant les dit partis au détriments des plus grands.

Par cette méthode, que j'appellerais mixte à la proportionnelle corrigée, on s'assurerait de la possibilité d'avoir des gouvernements majoritaires où l'alternance serait possible et où les tiers partis pourraient être mieux représentés qu'actuellement, tout en ne bénéficiant pas d'avantages outranciers, disproportionnés par rapport aux résultats qu'ils ont obtenus.

En terminant, je crois que pour qu'une réforme du mode de scrutin donne les résultats escomptés, l'implication de toute la population est nécessaire.

Un plébiscite ou un référendum est donc à mon point de vue indispensable. Précipiter les choses serait faire preuve d'un manque de respect envers les électeurs. Une telle approche anti-démocratique augmenterait encore plus le cynisme des citoyens à l'égard des politiciens et de la chose publique.

La résultante d'une telle approche ferait que les objectifs visés d'une plus large participation des citoyens au processus électoral et d'une meilleure représentativité ne seraient pas atteints. Ce serait alors une belle occasion ratée qui ne se représenterait pas de sitôt.

Michel Fortier
3973 chemin de Tily
St-Antoine-de-Tilly, G0S 2C0
Tél : (418) 886-2937